

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/009

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 21 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 15/03/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Pierre CHABE, excusé.

Pouvoir : Pierre CHABE donne pouvoir à Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 21 MARS 2016

OBJET : REFORME TERRITORIALE

Suite au courrier de Madame la Préfète du Pas-de-Calais en date du 1^{er} mars dernier invitant les conseils municipaux à préciser leur choix d'appartenance dans le cadre des projets de fusions d'intercommunalités, le bureau municipal a présenté un tableau comparatif entre la Communauté Urbaine d'Arras et le projet de fusion des trois intercommunalités La Porte des Vallées, Les Deux Sources et L'Atrébatie, détaillant les compétences et la fiscalité afférente. Chacun a pu constater l'avantage financier en faveur de la CUA et les services rendus à la population en accompagnant la ruralité vers la modernité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal s'est prononcé (7 voix pour, 8 voix contre) contre l'intégration de la commune dans le périmètre de la CUA si la continuité territoriale le permet.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 21 mars 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/010

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 21 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 15/03/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Pierre CHABE, excusé.

Pouvoir : Pierre CHABE donne pouvoir à Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 21 MARS 2016

OBJET : TRAVAUX RUELLE HYACINTHE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des usagers de la ruelle hyacinthe se plaignent des dégradations occasionnées par un tracteur qui rendent le chemin impraticable. Après avoir délibéré, le conseil municipal unanime décide que des cailloux seront mis en place afin de rendre le chemin carrossable. Un rappel au bon usage sera fait auprès des utilisateurs du chemin.

Si le chemin était à nouveau dégradé, le conseil municipal déciderait de mettre en place une limitation du tonnage à 3.5 T.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 21 mars 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/011

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 21 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 15/03/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Pierre CHABE, excusé.

Pouvoir : Pierre CHABE donne pouvoir à Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 21 MARS 2016

OBJET : BARRIERE ENTRAVANT LE CHEMIN DU BOIS D'HABARCQ

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 29/01/2016 qui autorisait le Maire à signer une convention réalisée par Maître MARTIN, notaire chargé de la faire signer à Monsieur Patrick ROBLOT.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'avocat de Monsieur Patrick ROBLOT. Après avoir délibéré, le conseil municipal (14 voix pour et 1 abstention) donne pouvoir à Monsieur le Maire de mandater un huissier pour sommer Monsieur Patrick ROBLOT de retirer sa barrière sans autorisation.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 21 mars 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/012

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 21 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 15/03/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Pierre CHABE, excusé.

Pouvoir : Pierre CHABE donne pouvoir à Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 21 MARS 2016

OBJET : REMBOURSEMENT ASSURANCE

Monsieur le Président informe l'assemblée du versement des Assurances Mutuelles de Picardie d'une somme de 451.62 € pour le remboursement des frais de réparation du faux plafonds de la scène de la salle des fêtes suite à un dégâts des eaux.

Le Conseil Municipal unanime, décide d'accepter ce remboursement.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 21 mars 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/013

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 21 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 15/03/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Pierre CHABE, excusé.

Pouvoir : Pierre CHABE donne pouvoir à Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 21 MARS 2016

OBJET : REMBOURSEMENT FRAIS D'AVOCAT

Monsieur le Président informe l'assemblée du versement de la protection juridique CIVIS d'une somme de 800 € pour le remboursement d'une partie des frais d'avocats dans l'affaire de la décharge illégale et rappelle que l'intégralité des frais de justice sont à la charge de la partie reconnue coupable par la justice.

Le Conseil Municipal unanime, décide d'accepter ce remboursement.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 21 mars 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
ARRONDISSEMENT D'ARRAS
CANTON DE BEAUMETZ-LES-LOGES

2016/014

COMMUNE DE HABARCQ

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize, le 21 mars à 19 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas CAPRON en suite de convocation en date du 15/03/2016 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice.

Etaient absents : Pierre CHABE, excusé.

Pouvoir : Pierre CHABE donne pouvoir à Christine CHABE.

Monsieur Pierre HENRY est élu secrétaire de séance.

SEANCE : 21 MARS 2016

OBJET : ACCESSIBILITE : Ad'Ap

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la commune a déposé le 23 septembre 2015 un dossier de demande de prorogation d'un Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée). Dans le cadre de l'instruction de cette demande, la Préfecture du Pas-de-Calais réclame la délibération du Conseil Municipal approuvant cette demande.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime approuve cette demande de prorogation d'un Ad'Ap.

Pour extrait conforme
A Habarcq, le 21 mars 2016
Le Maire,

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture
le _____ et publication le _____
A Habarcq, le _____
Le Maire,